

PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES AU PRINTEMPS

Message à l'attention des OSAD

Bonjour à tous,

Sous l'égide de **GDS France** et de la **FNOSAD**, un Groupe de Travail a été constitué afin d'élaborer un plan national de lutte contre les frelons asiatiques *Vespa velutina* et *orientalis*, destiné à être fonctionnel au printemps 2022. Le GT a réuni l'ensemble des organisations apicoles concernées par la lutte contre ces espèces exotiques envahissantes : ADA France, FNOSAD, GDS France, GNTSA, INTERAPI, ITSAP.

En 2021, le GT a travaillé principalement sur la mise en place, dans un premier temps, d'un plan national de piégeage des frelons asiatiques au printemps.

Toute la documentation et les outils de mise en place peuvent être téléchargés
ici :

<https://fnosad.fr/PlanFrelon>

Face aux inquiétudes remontées par les apiculteurs sur la pression exercée par ce prédateur, ce plan a été conçu pour être appliqué dès février 2022, lors de l'émergence des fondatrices. Il s'appuie sur les derniers résultats scientifiques concernant le frelon, notamment sur une étude menée par l'ITSAP – Institut de l'Abeille et le MNHN sur 3 départements de l'Ouest pendant 4 ans (Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Vendée).

Pour être efficace, ce plan de lutte doit s'appliquer de manière coordonnée dans toutes les régions concernées en même temps. Il répond aux attentes des apiculteurs afin de protéger les colonies en diminuant la pression de prédation et en évitant des pertes importantes de colonies du fait du stress occasionné par ces frelons asiatiques.

Ce plan est fourni à l'ensemble des organisations sanitaires apicoles, ainsi qu'à toutes les associations apicoles professionnelles et non professionnelles. Il sera diffusé aux collectivités locales, des partenaires importants dans le cadre de la lutte contre ces frelons.

Ce document comporte des pièces jointes (cf. lien ci-dessus) afin de favoriser la mise en place de ce piégeage de printemps. Certains départements et certaines régions agissent déjà avec des plans de lutte. Ces documents peuvent les aider à mieux coordonner toutes les actions. Les intervenants dans la lutte contre le frelon sont très nombreux et cela complique la mise en œuvre.

Pour atteindre les objectifs de protection des ruchers, l'organisation doit se faire à tous les niveaux : national, régional, départemental et local. La coordination se fera entre les niveaux avec des référents coordinateurs qui seront des animateurs des réseaux. Le recrutement de référents frelons locaux est une étape importante pour initier le travail de terrain à la fois sur le piégeage et sur la destruction des nids.

La communication est un point important du dispositif. Des documents peuvent être créés avec l'aide des collectivités locales, des réunions locales sont à prévoir. Les apiculteurs et les associations apicoles sont la cheville ouvrière de ces actions de lutte

et de communication dans le cadre du futur plan national de lutte contre les frelons asiatiques.

Comment débiter un plan de piégeage de printemps ?

L'organisation nécessaire est détaillée dans le plan joint. Le groupement de défense sanitaire apicole départemental, le GDS peut être l'initiateur en recrutant un référent coordinateur départemental et des référents locaux en nombre suffisant. Il faut ensuite formaliser le plan et établir des conventions de partenariat avec les collectivités locales : objet de la convention, engagements des partenaires et modalités d'application de la convention.

Le plan peut aussi être initié au niveau local, puis relié aux organisations sanitaires apicoles locales et départementales. Nomination d'un référent coordonnateur local bénévole qui fédère tous les acteurs locaux : apiculteurs, mairie, membres de la société civile locale (chasseurs, associations etc.). La commune formera un agent à la lutte contre le frelon. Les FDGDON forment déjà les agents des collectivités locales dans certains départements. Un plan de communication est élaboré avec les mairies. Cette organisation locale permet ensuite de décliner sur place le plan national de lutte contre les frelons qui se mettra en place au printemps 2022. Des financements seront recherchés au niveau des mairies pour des documents de communication, des achats éventuels de pièges sélectifs avec des appâts sucrés.

Le référent coordinateur local gère le dispositif et remonte les données de piégeage au référent coordinateur départemental. Le but est de comparer ces données au nombre de nids de frelons détruits dans l'année et ainsi vérifier l'intérêt du piégeage de printemps des fondatrices. Des référents locaux apiculteurs et agents des collectivités aideront à la mise en place du plan de piégeage de printemps qui doit cesser au bout de 2 mois, afin de ne pas menacer la biodiversité. À partir de juin les efforts des référents frelons se porteront sur la recherche et la destruction des nids secondaires. Les nids primaires sont recherchés dès la période de piégeage. Le GDSA départemental, le GDS consolidera les résultats des communes puis les relaira vers l'OVS animal régional.

Pour la région PACA et notamment les Bouches-du-Rhône, les pièges doivent comporter des entrées de 10 mm de diamètre pour laisser entrer *Vespa orientalis*. Il est important de renforcer la surveillance de cette zone et y organiser un piégeage adapté.

Les organisations sanitaires départementales, régionales et nationales se mobilisent pour aider la filière apicole à lutter efficacement contre les frelons asiatiques.

Un plan national de lutte incluant ce plan de piégeage est en cours de finalisation.

« L'union fait la force. »

Étienne CALAIS, pour le GT frelons asiatiques

